

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 MARS 2017 TENANT LIEU DE PROCES-VERBAL**

**Date de la convocation** : 07 mars 2017

**Nombre de conseillers** :

En exercice : 13

Absent (s) : 3

Présent (s) : 10

Votants : 11

**Membres présents** : Mmes Gaëlle CANEVET, Hélène CHARLES, Valérie DEUIL, Marie-Pierre GAONAC'H, Christiane PIRIOU MM. Jean-Jacques GUEGUEN, Jean L'HARIDON, Didier LE BERRE, Michel LE DU, Raymond MESSAGER.

Membres absents : Mme Valérie HORELLOU, M. Ronan GALLIOU.

Membre absent excusé : M. Martial PEYRICHON

Procuration : M. Martial PEYRICHON à M. Jean L'HARIDON

**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Pierre GAONAC'H

Date d'affichage :

Approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu du conseil municipal du 10 février 2017.

**1. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2017**

Après avoir rappelé les taux d'imposition de 2016 et informé des taux proposés par la commission des finances, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces derniers, lesquels sont applicables pour l'exercice 2017.

**Pour mémoire :**

**Taux d'imposition 2016 :**

- taxe habitation : 18.23%
- taxe foncière sur bâti : 21.11%
- taxe foncière sur non bâti : 47.86%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux recommandés par la commission des finances pour l'année 2017 à savoir :

**Taux s'imposition 2017 :**

- taxe habitation : 18.23 %
- taxe foncière sur bâti : 21.11%
- taxe foncière sur non bâti : 47.86 %

**Transmis en Préfecture le**

## **2. Vote des budgets primitifs de l'exercice 2017 du budget principal et du budget lotissement**

Après avoir donné lecture des documents budgétaires et soumis le budget au vote, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 de la commune tel qu'il suit :

### **- section d'investissement :**

dépenses totales (réelles) : 634 650.00 €  
Recettes : 634 650.00 €  
Dont recettes réelles : 242 337.91 €, recettes reportées 247 487.16 € et recettes d'ordre : 144 824.93 €.

### **- section de fonctionnement :**

Dépenses totales: 813 274.93 €  
dont dépenses réelles : 668 450.00 € et dépenses d'ordre : 144 824.93 €.

Recettes totales : 813 274.93 € dont 704 487.00 € de recettes réelles et 108 787.93 € de recettes reportées.

**Total équilibré en dépenses et recettes de : 1 447 924.93 €.**

Après avoir donné lecture des documents budgétaires et soumis le budget au vote, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du lotissement Clos du Dourlez tel qu'il suit :

#### **Investissement**

- Dépenses : 384 139.65 €
- Recettes : 384 139.65 € (résultat 2016 reporté)

#### **Fonctionnement :**

- Dépenses : 350 168.65 €
- Recettes : 350 168.65 €

**Total équilibré en dépenses et recettes de 734 308.30 €.**

Transmis et reçu en Préfecture le

## **3. Questions diverses**

- Recrutement mairie : Alexandre WIEMANN sera le prochain secrétaire de mairie.
- Recrutement école : Départ de Claudine LE NIR en retraite, remplacé par une personne déjà en poste. Un recrutement est cours pour remplacer cette dernière.
- Assainissement collectif : le délai des deux ans arrive bientôt à échéance et si les travaux ne sont pas réalisés dans ce délai, s'appliquera une taxe supplémentaire. Le courrier d'information des premiers riverains raccordables a été signé et remis aux riverains la première semaine de septembre 2015.
- Coopérative jeunesse de service : réunion mardi 14 mars à 17h30. But : donner une première expérience aux jeunes.

Le Maire,  
Raymond MESSAGER